

# COMPTE RENDU SOMMAIRE

## CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 17 NOVEMBRE 2023 A 20H30

DEPARTEMENT COTES D'ARMOR  
ARRONDISSEMENT St-BRIEUC  
COMMUNE SAINT-BARNABE

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de votants : 14

Date de convocation : 10 novembre 2023

### ORDRE DU JOUR

- 1-Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 20 octobre 2023
- 2-Décision modificative du budget général de la commune pour 2023
- 3-Réhabilitation de la salle omnisports :
  - Choix du Maître d'œuvre
  - Résultat de l'appel à manifestation d'intérêt concurrent pour l'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique
- 4-Sécurisation voie de Blanlin :
  - Choix du Maître d'œuvre
  - Convention de financement proposée par la Région pour l'aménagement de l'arrêt de car
- 5-Demande de subvention
- 6-Recensement de la population 2024 :
  - nomination du coordonnateur communal
  - création d'emploi d'agents recenseurs
- 7-Désignation des référents déontologues pour les élus locaux
- 8-Droit de préemption
- 9-Questions diverses
- 10-Informations diverses

**Présents** : M.LE FRANC, Mme BOUTIER, M. JOUAN, Mme PHILIPPE, Mme BUZULIER, M.HAMON, M. DONNIO, Mme LE GALLO, M. JEGLOT, Mme GAUTHIER, M.BRIAND, Mme RIBEIRO.

**Absents excusés** :

M. Thomas MAHEO donnant pouvoir à M. Michel JOUAN  
M. Michel BOISDRON donnant pouvoir à M. Georges LE FRANC

**Absente** :

Mme Catherine GOOSSAERT

Ouverture de la séance à 20 heures 38.

**Secrétaire de séance** : Mme Charlène RIBEIRO.

### 1-APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 OCTOBRE 2023

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

## **2-DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE POUR 2023**

Le Conseil autorise les modifications suivantes :

Imputation	OUVERT	REDUIT
D F 012 6218	8 000,00	
D F 012 6413	5 000,00	
D F 012 6450	5 000,00	
D F 023 023 (ordre)		30 000,00
D F 65 6542	12 000,00	

Imputation	OUVERT	REDUIT
D I 27 276348 OPFI		30 000,00
R I 021 021 OPFI (ordre)		30 000,00

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

## **3-REHABILITATION DE LA SALLE OMNISPORTS : CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE**

L'enveloppe financière prévisionnelle globale pour les travaux de l'opération est de 1 305 000,00 € HT, répartis comme suit :

- en Tranche Ferme : 915 000 €HT, comprenant la réhabilitation du volume sportif existant (notamment couverture et sol sportif) et construction en extension d'espaces à destination des sportifs (vestiaires et sanitaires) et des locaux de stockage.
- en Tranche Optionnelle : 390 000 €HT, comprenant la construction en extension d'espaces pour les spectateurs (gradins) et des locaux de convivialité (« club-house »).

3 équipes de Maîtrise d'œuvre (sur 18 candidatures) ont été sélectionnées par la commission le 12/07/2023. La mission de maîtrise d'œuvre comprend les éléments suivants pour la Tranche Ferme et également pour la Tranche Optionnelle :

### **Mission de base :**

- X Diagnostic (DIAG),
- X Études d'avant projet sommaire (APS),
- X Études d'avant-projet définitif (APD),
- X Projet (PRO),
- X Assistance apportée au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux (ACT),
- X Examen de conformité - visa (VISA),
- X Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET),
- X Assistance au maître d'ouvrage lors des opérations de réception (AOR) et pendant la période de garantie de parfait achèvement.

### **Missions complémentaires :**

- X Étude d'approvisionnement énergétique (EAE)
- X Ordonnancement Pilotage et Coordination (OPC)
- X Étude d'Exécution partielle « Structure » et « Fluides »

*ph*

Le conseil autorise le Maire à signer le marché de Maitrise d'Ouvre avec l'entreprise BOULET ARCHITECTE suite à l'avis et au classement de la Commission d'appel d'offres pour un montant d'honoraires fixé à 134 517,50 € HT.

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 1
-----------	------------	----------------

## **REHABILITATION DE LA SALLE OMNISPORTS : RESULTAT DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET CONCURRENT POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EN VUE D'UNE EXPLOITATION ECONOMIQUE**

Le conseil donne l'accord pour l'occupation temporaire du domaine public (emprise sur la toiture du nouveau complexe sportif et l'ombrière pour une surface totale de 1 160 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïque) par la SEM Energies 22 pour l'installation et l'exploitation en vente totale d'une centrale photovoltaïque pendant 20 ans.

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

#### **4-SECURISATION VOIE DE BLANLIN : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE**

Rappel du programme :

✓Travaux : aménagement d'un cheminement piéton le long de la RD14 : connexion des 2 hameaux distants de 320m, une largeur mini d'1,40m de cheminement (dans les espaces contraints rayon intérieur à bordurer), sobriété dans les matériaux à rechercher (sablage, banquette enherbée, potelets (à mini 0,50m de la rive), limiter les busages (maintien d'une gestion aérienne des eaux pluviales si possible) et aménagement d'un point d'arrêt bus.

✓Enveloppe des travaux : 90 000 € HT pour les travaux de voirie, réseaux EP ponctuels, signalisation, mobilier (abri bus, potelets)...

Le conseil autorise le Maire à signer le marché de Maitrise d'Oeuvre avec le Cabinet NICOLAS suite à l'avis et au classement de l'ADAC pour un montant de 8 100 € HT.

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

#### **SECURISATION VOIE DE BLANLIN : CONVENTION DE FINANCEMENT PROPOSEE PAR LA REGION POUR L'AMENAGEMENT DE L'ARRET DE CAR**

Le conseil autorise le maire à signer la convention de financement proposée par les services de la Région pour les dépenses liées à l'aménagement de l'arrêt de car.

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

#### **5-DEMANDE DE SUBVENTION**

Le conseil valide le versement d'une aide financière au fonctionnement du dispositif ULIS pour 2 enfants de la commune scolarisés en classe primaire à l'Ecole Ste Anne de Loudéac, à hauteur du coût moyen d'un enfant scolarisé en classe élémentaire de l'école publique, soit 373,66 € par enfant.

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

#### **6-RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024 : NOMINATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL**

Le conseil décide de nommer Madame Christelle LE RAY en tant que coordonnateur communal chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

#### **RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024 : CREATION D'EMPLOI D'AGENTS RECENSEURS**

Le conseil décide la création d'emploi de 2 agents recenseurs en tant que vacataires : Mme Marie Louise POULAIN et Mme Chantal GICQUEL. La période du recensement à domicile aura lieu du 18/01/2024 au 17/02/2024.

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

#### **7-DESIGNATION DES REFERENTS DEONTOLOGUES POUR LES ELUS LOCAUX**

Le conseil décide de désigner Mme Anne PERRIER, Présidente du Tribunal Administratif et de la Cour Administrative d'Appel honoraire ; M. Jean SIRINELLI, Professeur de Droit Public à l'Université de Rennes ; Mme Armelle BOTHOREL, Maire honoraire de La Méaugon, ancienne Présidente de l'AMF 22 en qualité de référents déontologues.

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

### **8-DROIT DE PREEMPTION**

Le conseil ne fait pas valoir son droit de préemption pour les terrains bâtis situés au 5 rue de la Loge - Section AC N°151 pour une surface de 738 m2.

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

### **9-QUESTIONS DIVERSES**

**Néant**

### **10-INFORMATIONS DIVERSES**

- Courrier de Mr Le Clainche-Blanlin
- Application Illiwap : prise en charge financière par Loudéac communauté à partir de 2024 (1 100 €/ an)
- Réunion SDIS lundi 11/12 à 14h30 : présentation par le commandant Fabien HERAULT du SDIS des Côtes d'Armor de l'organisation de la défense incendie sur la commune (Invités : agriculteurs, entreprises, SAUR)
- Sécurisation voie Blanlin : réunion de présentation des travaux le 4/12/2023 à 17h30
- Inauguration du vélodrome : vendredi 1er décembre 2023 à 17h
- Repas vœux personnel : 15/12/2023 à 18h15
- Cérémonie des vœux à la population : 12/01/2024 à 19h00

Clôture de la séance : 22 heures 30.

Vu pour être affiché à la porte de la Mairie le 25 novembre 2023.  
A Saint-Barnabé, le 24 novembre 2023.

La Secrétaire de séance,  
Mme Charlène RIBEIRO

Le Maire,  
Georges LE FRANC